

DEMANDE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

COMPLÉTEZ CE DOSSIER PAPIER A RETOURNER AUPRÈS DE VOTRE ÉCONOME AVANT **LE 8 JUIN 2018**.

MERCI DE RENSEIGNER CE FORMULAIRE DE MANIÈRE LISIBLE

N° de famille :

(Réservé à l'administration)

Nom de l'enfant* :

Prénom* :

École :

Date et lieu de naissance :

Classe à la rentrée de Septembre 2018 :

Maternelle Élémentaire

J'accorde à la Ville le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de reportages photographiques et vidéo

J'autorise la direction de l'Éducation et de la Jeunesse à utiliser mon adresse électronique et mon adresse postale à des fins de communication sur les différents événements et animations organisés par la Ville de Nice en faveur des familles niçoises

RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
Civilité* <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Civilité* <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom* :	Nom* :
Prénom* :	Prénom* :
Profession* :	Profession* :
Adresse :	Adresse :
CP, Ville :	CP, Ville :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Adresse email :	Adresse email :

Les factures sont désormais électroniques. Si vous souhaitez conserver la facture papier, cochez ici

RESTAURATION SCOLAIRE – 11H30 À 13H20			
JOURS DE PRÉSENCE	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>
DATE DU 1 ^{ER} JOUR DE FRÉQUENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE EN SEPTEMBRE :			
MENU (1 seul choix possible) :			
<input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande <input type="checkbox"/> PAI - Repas allergique ou autre pathologie : mise en place d'un projet individualisé (PAI) avec convention obligatoire de repas spécifiques. Pour une première mise en place ou un renouvellement, prendre contact avec la Direction de l'école qui met au point le PAI avec les différents partenaires. Après validation du PAI, il vous faudra contacter l'économe pour procéder à une inscription par formulaire papier de l'enfant.			
CHOIX DU MODE DE FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :			
<input type="checkbox"/> RL1 100% (Nom :))	<input type="checkbox"/> RL2 100 % (Nom :))	<input type="checkbox"/> Les 2 RL 50-50 % (2 signatures obligatoires)	
Signature de chaque Représentant Légal :	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
	Signature du gérant		
	Date de remise du dossier à l'économe :		

Depuis votre compte citoyen accessible sur le site <http://cantines.nice.fr>, rubrique « Pratique » vous pouvez :

- Consulter et régler vos factures
- Annuler un repas jusqu'à la veille avant 10h pour le lendemain
- Consulter les menus de votre enfant, les animations, l'information sur : « un fruit pour la récré »

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les justificatifs obligatoires à l'inscription pour

LA RESTAURATION SCOLAIRE :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (de préférence une facture de téléphone)
- Photocopie du dernier bulletin de salaire des parents ou autre justificatif d'emploi ou de recherche d'emploi
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant lors des activités périscolaires (à remettre à la rentrée de septembre)

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant lors des activités périscolaires (non nécessaire si déjà fourni pour la restauration scolaire).
- En cas de divorce, fournir la photocopie du jugement faisant apparaître le droit de garde de l'enfant (obligatoire).

Critère d'admission à la Restauration Scolaire :

Les admissions à la restauration scolaire se font dans la limite des places d'accueil disponibles.

FACTURATION DES REPAS : SYSTÈME DE PRÉFACTURATION

FACTURATION DES REPAS

Chaque mois, un mail contenant un lien Internet vous est envoyé. Ce mail vous indique que la facture mensuelle est disponible sur votre portail Education, via le site nice.fr. Vous disposerez d'une seule facture pour les activités réservées de tous les enfants de la famille qui fréquentent un même groupe scolaire. Dans le cas où vous optez pour une facture papier, elle est remise en début de mois à l'usager par l'économiste, par le biais du cartable de l'enfant.

ANNULATION DE REPAS

En cas d'absence, les repas non consommés font l'objet d'une déduction, sur la facture du mois suivant, si l'un des responsables légaux avertit l'économiste de l'absence et de sa durée, la veille avant 10 heures du matin **pour le lendemain**, par internet (« Portail Education » depuis votre compte citoyen), ou par téléphone. **L'absence du jour n'est pas prise en compte.**

FACTURATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

FRÉQUENTATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : FORFAIT MOIS OU DEMI-MOIS

Pour les activités bénéficiant d'un forfait demi-mois, les jours de fréquentation ne sont pas fixes. Pour tout dépassement du forfait demi-mois, un rappel sera facturé sur le mois suivant.

Le forfait demi-mois correspond à la moitié des jours scolaires du mois concerné. En cas d'un nombre de jours impairs, le demi-mois est égal à la moitié de ce nombre de jours moins un demi-jour. Exemple : si 11 jours scolaires, le forfait demi-mois est égal à 5 jours.

PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS DE FRÉQUENTATION DANS LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le parent doit informer directement l'économiste **avant le 25 du mois précédent de tout changement** (modification forfait, fin d'inscription...) pour prise en compte dès la facturation du mois suivant. Si le parent n'effectue pas cette démarche, le forfait en cours sera appliqué.

PAIEMENT DES FACTURES

DEMANDE DE RÉDUCTION DE TARIF

Sous conditions de ressources, les familles peuvent bénéficier d'une réduction de tarif sur la restauration scolaire. Les familles doivent remettre à l'économiste le dossier de demande de tarif réduit. Il est disponible auprès de l'économiste ou sur le site de la Ville www.nice.fr ou <http://cantines.nice.fr>. Le tarif réduit est appliqué avec rétroactivité au 1^{er} jour du mois de dépôt du dossier complet.

MODES DE PAIEMENTS :

Sont acceptés en règlement des factures uniquement : les prélèvements automatiques, les cartes bleues sur cantines.nice.fr ou auprès de l'économiste, les espèces et les CESU (uniquement pour la partie des garderies et étude du soir).

Les familles bénéficiant du **prélèvement automatique** pour les années scolaires précédentes sont automatiquement reconduites. Il n'est donc pas nécessaire de déposer de nouvelle demande à moins d'un changement de compte bancaire.

**Mentions obligatoires*



VILLE DE NICE

Information informatique et libertés : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions dans les établissements scolaires de la ville de Nice, ainsi qu'à gérer les factures afférentes. Les données enregistrées sont conservées le temps de la scolarité de l'enfant. Elles sont réservées à l'usage de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'au service de restauration scolaire et de vaccination de la Ville de Nice, ainsi qu'à l'Éducation Nationale (pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies). Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent ; vous disposez également du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à : Mairie de Nice – Direction Éducation et Jeunesse – 24, boulevard de Cimiez « Villa Paradiso » – 06364 NICE cedex 4 ou par courriel à inscriptionscolaire@ville-nice.fr – tel : 04 97 13 56 30

N° de famille :

(Réservé à l'administration)

Nom de l'enfant* :

Prénom* :

Classe :

Nom RL1 :

Nom RL2 :

RL: responsable légal

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES					
À renseigner uniquement si vous souhaitez que votre enfant fréquente l'activité dès septembre 2018					
	Choix du mode de facturation :			Choix du forfait :	
<input type="checkbox"/> Accueil du matin – 7h30 à 8h20	RL1 100% <input type="checkbox"/>	RL2 100% <input type="checkbox"/>	LES 2 RL 50-50% <input type="checkbox"/>	Mois <input type="checkbox"/>	Demi-mois <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Accueil du soir maternelle – 16h30 à 18h	RL1 100% <input type="checkbox"/>	RL2 100% <input type="checkbox"/>	LES 2 RL 50-50% <input type="checkbox"/>	Mois <input type="checkbox"/>	Demi-mois <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Étude du soir élémentaire – 16h30 à 18h	RL1 100% <input type="checkbox"/>	RL2 100% <input type="checkbox"/>	LES 2 RL 50-50% <input type="checkbox"/>	Mois <input type="checkbox"/>	Demi-mois <input type="checkbox"/>

Les changements de fréquentation sont à signaler à l'économiste AVANT LE 25 DU MOIS pour prise en compte dès la facture du mois suivant, sinon, le forfait est facturé.

MERCI DE LISTER ICI LES PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER LES ENFANTS DE MATERNELLE :

Téléphone portable - RL1

Téléphone portable - RL2

DÉBUT AUTORISATION		PERSONNE AUTORISÉE		QUALITÉ	TÉLÉPHONE FIXE ET PORTABLE	FIN AUTORISATION	
Date	Signature R.L	NOM	PRÉNOM			Date	Signature R.L

Nice, le *

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurants ci-dessus.
En accord avec l'article 372-2 du code civil « à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des activités scolaires/périscolaires/de restauration à télécharger sur cantines.nice.fr rubrique « Inscription », ou disponible auprès de l'économiste de l'école et m'engage à le respecter.

Je certifie être à jour des paiements des factures des années précédentes, condition obligatoire pour toute réinscription aux activités scolaires/périscolaires/de restauration [art. 3.2 du règlement].

Responsable légal 1 *

Signature(s) précédé(e)s de la mention « Lu et approuvé » :

Responsable légal 2 *



VILLE DE NICE

Information informatique et libertés : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions dans les établissements scolaires de la ville de Nice, ainsi qu'à gérer les factures afférentes. Les données enregistrées sont conservées le temps de la scolarité de l'enfant. Elles sont réservées à l'usage de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'au service de restauration scolaire et de vaccination de la Ville de Nice, ainsi qu'à l'Éducation Nationale (pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies). Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent ; vous disposez également du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à : Mairie de Nice – Direction Éducation et Jeunesse – 24, boulevard de Cimiez « Villa Paradiso » – 06364 NICE cedex 4 ou par courriel à inscriptionscolaire@ville-nice.fr – tel : 04 97 13 56 30

*Mentions obligatoires

